



promenades en jaune. Les royalistes y ont sorti régulièrement leurs drapeaux, comme nombre d'autres mouvances, et la photo d'un sacré-cœur chouan côtoyant le portrait de Che Guevara en est la plus récente illustration, inattendue autant que surprenante pour qui oublie les conjonctions paradoxales des temps d'épreuves et de tempêtes : en 1940, les royalistes d'honneur que furent Honoré d'Estienne d'Orves, le colonel Rémy ou le camelot du roi Luc Robet, et tant d'autres, ne se posaient pas la question des opinions de ceux qui partageaient leur aversion pour cette Occupation malvenue et choquante que tous subissaient. Bien sûr, et fort heureusement, nous ne sommes pas en 1940, mais, pour nombre de royalistes sans œillères et lecteurs de Bernanos, l'alliance des « Blancs » et des « Rouges » contre le Pouvoir en place et pour la revendication, fort légitime, de justice sociale (formule chère aux monarchistes qui n'oublent pas que c'est le roi Louis XVI qui l'a « inventée » !), peut justifier ces compagnonnages étranges et limités dans le temps. D'ailleurs, en réaction à cet état de fait, certains provocateurs se réclamant d'un nihilisme brutal ou d'un trotskisme suranné n'ont pas hésité à jouer les « épurateurs » contre les volontaires du Roi, au risque de faire le jeu d'un Pouvoir qu'ils disent combattre quand, concrètement, ils le protègent par leurs exclusives politiciennes.

Les royalistes, dont la fibre sociale s'est révélée plus sensible que chez nombre de « conservateurs » partisans d'un « ordre républicain » qui n'est rien d'autre, en définitive, qu'un « désordre établi », continuent à jouer une partition particulière dans cette contestation inédite : enracinés dans leurs terroirs et dans l'histoire longue de la nation France, cette nation qui n'est pas née en 1789 ni par la mort du « roi Capet », **les royalistes évoquent la nécessaire justice sociale, préférant souvent le mot d'équité à celui, plus ambigu, d'égalité** même si, en privant cette dernière d'une majuscule qui la pétrifie sans profit pour les citoyens et en la qualifiant selon les lieux et les corps publics, elle devient plurielle et légitime. Oui, **l'équité territoriale**, c'est-à-dire **la reconnaissance d'une inégalité protectrice car prenant en compte les situations et les conditions particulières des provinces, des communes et des corps intermédiaires** ; oui, **la justice sociale**, c'est-à-dire **le refus des inégalités démesurées et injustifiées qui ne sont rien d'autre, alors, que des injustices, parfois légales mais toujours illégitimes** ; oui,

**l'égalité des dignité des travailleurs et de ceux qui n'en sont plus, par la retraite ou par la rente, dans la société et dans la contemporanéité**

; oui,

**l'ordre public**

, qui n'est pas forcément « républicain »,

**pour que chacun soit préservé des effets dévastateurs des désordres et des incivilités qui sapent la bonne entente sociale au profit des plus méprisants ou des plus violents (qui sont parfois les mêmes)...**



Le message royaliste n'est pas, pour autant, un message utopique ou seulement catégoriel : il est le rappel de ces quelques principes simples qui peuvent ordonner la vie sociale comme le débat politique et institutionnel. S'il peut offrir aussi un débouché à la contestation et à la discussion, c'est que, bien que partisan, il prône une magistrature suprême de l'Etat dont la légitimité ne repose pas sur des urnes présidentielles qui sont trop souvent de véritables boîtes de Pandore, mais s'appuie sur la longue suite des temps et l'indépendance statutaire ouverte par le mode même de transmission du sceptre de père en fils, sans que ni l'un ni l'autre ne puissent s'en échapper... **Ce non-choix est la condition première de sa position d'arbitre institutionnel au-dessus des partis et des factions, au-delà des péripéties parlementaires et des pressions des nouvelles féodalités financières et économiques.**

Elle est, à l'heure des campagnes millionnaires et communicantes,

**la liberté possible et nécessaire de l'autorité suprême qui rend possible les nécessaires libertés publiques**

Puisque les questions institutionnelles s'invitent dans le débat après être descendues dans la rue, il n'est pas incongru que les royalistes conséquents et constructifs prônent **l'instauration d'une Monarchie royale**

qui pourrait, de par sa nature et son statut, ouvrir la voie à

**la refondation des « républiques françaises »**

, provinciales, locales, professionnelles, susceptibles de se gouverner par elles-mêmes dans le cadre protecteur de l'Unité française et sans le corset de « l'indivisibilité » qui, trop souvent, n'est que le synonyme de l'uniformité et de la contrainte venue d'un Etat parisien trop jacobin pour être honnête...

## Royalistes et Gilets jaunes, aujourd'hui.

Écrit par Jean-Philippe

Lundi, 04 Février 2019 15:48 - Mis à jour Lundi, 04 Février 2019 16:20

---